

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-475-03

Modifiant le règlement numéro 2009-475 sur les permis et certificats

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas :

QUE le règlement numéro 2009-475-03 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 2009-475 sur les permis et certificats :

- A été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19h30, le mercredi 1^{er} octobre 2025 au 1302, rue Principale, Saint-Stanislas;
- A obtenu son certificat de conformité de la MRC les Chenaux le 24 octobre 2025;
- Est entré en vigueur le 28 octobre 2025 lors de la publication du présent avis aux endroits prévus par le conseil municipal;
- Est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'affaires.

Donné à Saint-Stanislas, ce 28 octobre 2025



Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière